

## Tribunal de police

## Cinq agents de renvoi jugés pour abus d'autorité sur un clandestin

**Un Tunisien affirme avoir été dupé avant une arrestation brutale. Les agents contestent et pointent le flou de leur fonction**

Luca Di Stefano  
@LucaDiStefano10

Cinq collègues, tous trentenaires, tous barbus. Ces agents de sécurité publique (ASP) préposés à l'expulsion des clandestins comparaisant devant le Tribunal de police pour abus d'autorité. La justice leur reproche des méthodes disproportionnées et douteuses dans l'interpellation d'un Tunisien à la sortie de l'Office cantonal de la population.

Entre eux, on devine une solidarité corporatiste. Mais dans les regards et les non-dits, quatre d'entre eux semblent se distancier de leur collègue assis à l'extrémité gauche du banc. C'est cet agent qui a organisé l'arrestation.

Ce même fonctionnaire avait également tendance à filmer les interpellations auxquelles il participait. Aussi, quand l'Inspection générale des services a ouvert une enquête et saisi son ordinateur, les images qu'il avait tournées ont trahi ses méthodes.

**Un traquenard pour l'arrêter**  
Septembre 2016. Un clandestin reçoit un appel d'un fonctionnaire de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) l'invitant à venir faire tamponner une attestation de départ quelques jours en avance. Ce dernier s'exécute. Mais au guichet, on lui explique qu'il doit s'agir d'une erreur. Il quitte alors les locaux de la route de Chancy et monte dans un véhicule où l'attendent deux amis. Quelques centaines de mètres plus loin, une voiture, sirènes hurlantes et feux bleus enclenchés, se met en travers de la route et bloque les trois hommes. Une autre les percute à l'arrière. Les



Barbus et trentenaires, les cinq agents contestent avoir braqué leur arme sur le plaignant. PATRICK TONDEUX

hommes sont plaqués au sol et menottés. Le Tunisien est arrêté.

Ce sans-papiers, autrefois recherché pour une agression au couteau et aujourd'hui confus quand il s'agit de décrire les faits au tribunal, est-il tombé dans un traquenard? Le dossier instruit par le procureur général Olivier Jornot montre qu'aucun fonctionnaire de l'OCPM n'a téléphoné au clandestin, mais que le coup de fil a été passé depuis les locaux des ASP. L'agent a-t-il dupé sa cible pour l'attirer à l'OCPM? «Il est possible que je l'aie appelé, mais ce n'était pas pour me faire passer pour un employé de l'OCPM», dit-il. Licencié des forces de l'ordre (d'autres accusations pèsent sur lui, mais sont prescrites pour la justice), il espère être acquitté et réintégrer les troupes.

Le Ministère public a reconnu coupables d'abus d'autorité les cinq ASP et les a condamnés à des peines pécuniaires avec sursis. Tous contestent la sanction et nient avoir braqué leur arme sur les trois hommes dans la voiture. «On a fait notre boulot comme on devait le faire», protestent les jeunes agents.

Dans cette affaire, il s'agira de déterminer les rôles des uns et des autres. Car certains ont uniquement été appelés en renfort au moment de l'arrestation. En creux, ils pourraient n'avoir rien su de la méthode employée pour attirer le clandestin. Dans tous les cas, Olivier Jornot leur reproche d'avoir employé des méthodes disproportionnées pour exécuter un mandat de renvoi.

Restent les vidéos tournées par le principal prévenu lors d'autres interventions. Sur certaines de ces images qui l'incriminent, l'agent apparaît avec un collègue. Le duo insulte, menace et saisit le pécule de mendiants.

#### ASP laissés sans directive

Au-delà des questions juridiques, du degré de participation des uns et des autres, cette affaire pose la question du périmètre d'action de ces ASP, des agents formés comme des policiers, mais qui n'en sont pas. À la barre, aucun n'a manqué de pointer le vide juridique qui entoure la fonction: «Nous n'avons aucune directive. La loi sur la police nous renvoie à un règlement qui est en cours

d'élaboration. Toutes nos questions sur ce que l'on est autorisé à faire ou non restent sans réponse.»

Enfin, l'interrogatoire de l'un des agents confirme ce que de nombreuses associations d'aide aux sans-papiers dénoncent depuis des années. «Nous sommes bien appelés par l'OCPM lorsqu'une personne recherchée se présente au guichet, lâche un préposé au renvoi. Il nous est demandé d'interpeller les personnes en dehors du périmètre pour éviter les scandales dans les locaux. L'OCPM peine à l'admettre vis-à-vis du public, mais les choses se passent comme ça aujourd'hui encore.»

Le procès se poursuit ce vendredi.

## Surpoids: les quartiers sont inégaux face aux sodas

**Une étude révèle le lien entre lieu de résidence, consommation de boissons sucrées et surpoids**

Dis-moi où tu habites à Genève et je te dirai si tu consommes trop de boissons sucrées et quel est par conséquent ton risque d'être en surpoids. La formule est un peu cavalière, mais elle reflète assez bien le résultat d'une étude publiée jeudi. Elle montre que 43% des habitants des quartiers dans lequel l'indice de masse corporelle (MC) est trop élevé résident aussi dans une zone problématique concernant la consommation de boissons sucrées.

Cette étude a été réalisée par le laboratoire GIRAPH, qui regroupe des forces des HUG, de l'EPFL, de l'Université de Genève et du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). Elle complète celle faite en 2014, et qui cartographiait de manière précise la répartition des individus en surpoids selon leur lieu d'habitation à Genève. Elle avait été menée par le Dr Idris Guessous, des HUG, et le Dr Stéphane Jost, de l'EPFL.

Ce que ce premier volet avait mis en évidence, c'est que certains quartiers présentent un indice de masse corporelle élevé. Et c'est sur la base de méthodes d'analyse spatiale similaires et d'un panel de participants encore plus large (plus de 15 000) que les chercheurs mettent aujourd'hui en lumière «un chevauchement spatial important entre les problèmes de poids et de boissons sucrées». Ces dernières sont toutes celles qui contiennent des sucres ajoutés.

Le communiqué transmis jeudi précise naturellement que les causes de l'obésité sont multiples et complexes. Comprenez qu'on ne peut l'expliquer par un seul et unique facteur. Néanmoins, «ces dernières années, plusieurs études internationales ont pointé du doigt le rôle de la consommation de boissons sucrées dans l'apparition de l'obésité». Si elles ont fait l'objet de controverses, l'étude publiée jeudi renforce la thèse du lien entre surcharge pondérale et consommation de ce type de boissons. **Eric Budry**

@BudryEric